



DECLARATION CFE-CGC LORS DU CSE – E du 16/12/2020

Monsieur le Président, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

Lors du CSE – E du 30 juin, la CFE – CGC faisait une déclaration à propos des salariés qui, déjà épuisés avant la crise, devaient supporter de nouvelles difficultés avec les départs de prestataires et les nouvelles répartitions de charges.

Nous demandions une reconnaissance pour tous ces efforts ainsi qu'un renforcement des protocoles d'alerte pour prévenir les risques psycho-sociaux et les situations de souffrance au travail.

Qu'en est-il 6 mois après ?

Entre temps, le PSE a été lancé et avec lui son lot de questionnements, de doutes, d'inquiétudes.

Nos collaborateurs ont continué à souffrir et à appliquer les règles d'organisation du travail. Ils ont assuré la charge, souvent en dehors de leur forfait d'heures mais sans compensation possible.

Nous sommes passés au stade d'après. Nous constatons désormais le désengagement, la méfiance, la perte de confiance, et quelque chose de nouveau pour Méaulte : la désunion et le chacun pour soi.

La CFE – CGC utilise pourtant toutes les instances à sa disposition pour alerter la Direction :

- Les rendez-vous mensuels avec la Direction du site
- Les rendez-vous mensuels avec le Responsable des Ressources humaines
- Les rendez-vous mensuels avec les Responsables de Départements
- La commission CSSCT ainsi que la CPSE durant lesquelles notre élu, Jacques Duflos, n'a cessé d'alerter sur cette situation et de demander des actes pour enrayer la souffrance au travail.

Jusqu'à là, la seule réponse obtenue a été : « oui, nous en sommes conscients » et nous notons qu'une proposition a été faite d'augmenter la fréquence de la CPSE.

Des groupes de résonance ont été lancés pour les REAP, RS et RP. Mais c'est trop peu. Il y a urgence d'élargir le scope, de permettre à tout le monde de s'exprimer, de formaliser cette souffrance et d'élaborer des solutions avec un délai associé.

A propos de délais, comme déjà dit en plénière de CSE, de nombreux salariés ont passé la porte de l'EMS avec ou sans projet particulier. Certains ont même, depuis, signé un document les engageant sur une date prévisionnelle de

départ. La CFE – CGC insiste pour qu'une date estimative soit donnée à chacun, quitte à la corriger au fur et à mesure du processus. Cela ne donnera qu'une image encore plus professionnelle et maîtrisée de l'organisation mise en place pour aller au bout de ce PSE.

Nous demandons donc urgemment :

- De faire appliquer les horaires de présence prévus par le contexte actuel,
- D'élargir le scope des groupes de résonances aux métiers Préparation, Outillages et Supply puis aux autres métiers supports pour ne pas laisser les managers seuls face aux difficultés de leurs équipes,
- De rappeler les protocoles d'alerte de souffrance au travail,
- De donner un délai aux salariés en attente de décision sur leurs dossiers en cours à l'EMS,
- De prévoir un soutien psychologique pour les personnes ayant validé leur dossier à l'EMS et qui ne seront pas retenus.

En parallèle, nous notons la posture proactive du service médical qui a entendu notre proposition de passer à la prévention collective plutôt qu'aux actions curatives individuelles.

La CFE – CGC compte sur votre engagement et elle reste à votre entière disposition.

Le Représentant Syndical CFE - CGC
CSE de STELIA Méaulte
A Méaulte, le 16/12/2020